

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1906)
Heft: 6

Artikel: Etat civil : Porrentruy
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-256026>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nouvelles ai raicontay ; ai fâ qui me raipeleuche des tchoses qui sais dje voici belle heure.

Ciêci s'a pécay à temps vou les gros Prussiens aiprés lai diere se payannint dain lai belle Alsace. Un de ces gros casque-à-mèche visitait le pays entre Mulhouse ai peu Strassbourg. A l'entré par hasard dain enne tchapellet que les dgens di pays aivint en grande vénération. Dain lai tchapellet enne paysainne prayait bin dévotement devaint l'âtay de la Ste-Vierge, sain s'ocupay des dgens qu'entrînt dain lai tchapellet. Le prussien s'aipreutché de l'âtay ; ai voyé de côté lai statue de lai Vierdge enne petête raite en airdgent pendu en enne tchinnette aichebin en airdgent. Tot écami, ai demandé en cte fanne : Qu'ace que cte raite entchinney li signifie ? I n'ai djemais vu çoli entchiennay des raïtes. Lai fanne raiconté que, ai iaivait bien des annaies, lai contraie était aivu infestay pai enne invasion de raïtes que dévouerint totes les récoltes. C'était lai famine qu'aïrivaït. Alors les dgens de lai paroisse proméchennent in don en la Ste-Vierge si elle les délivrait de ci fléau, de ces pogeons de raïtes. Ai se botainnent ai prayie sérieusement, ai peu feunent exauçay. Ai pieuvé tras ou quatre semaines sain râtay ai peu totes ces bétates feunent noyie. C'â po çoli, en souvenir de cte délivrance des raïtes que lai commune fesé botay tchu l'âtay cte raite en airdgent. Vos comprentes mitenaint ça que çoli veut dire ? — L'employé prussien raïvisé sérieusement cte fanne ai peu iy dié : Quoi, vos êtes inco che bête que çoli dain vote velaïdge po craire que c'â ai case de cte raite en airdgent pendu ci que les âtres sont crevay ? — Moi, craire çoli, réponçé lai fanne, oh nani, Monsieur, i ne le crais pe ; si i le croyâ, ai ié belle heure qu'i aïrô fait ai faire in prussien en airdgent po le pendre de côté cte raite. — L'employé n'en voïé pe oïu de pu ; ai patché en djuraint en allemand contre ces papistes, ces cagots d'Alsace.

Stu que n' âpe de bos.

Petites recettes

Gâteau de sable. — Lavez une demi-livre de beurre dans de l'eau tiède ; quand il sera amolli, mettez-le dans un mortier et avec le pilon, incorporez dans le beurre une livre de sucre, ajoutez peu à peu une livre de fleur de farine, douze jaunes d'œufs crus et une poignée de fleurs d'orange pralinée et écrasée préalablement. Fouettez six blancs d'œufs et incorporez les avec l'appareil ; beurrez une tourtière, versez-y le gâteau et faites cuire au four ou sous le four de campagne.

Si le gâteau est bien fait, il devra, quand il sera froid, tomber en sable, dans la bouche, en le mangeant.

Eau de lavande. — On fabrique une excellente eau de toilette en faisant macérer 60 grammes de fleurs fraîches de lavande dans un litre d'alcool à 32°.

Filtrer avant de s'en servir.

Passe-temps

— 0 —

Solutions pour le numéro du 4 février 1906 :

Devinettes : La première : C'est que l'un est un potat et l'autre un tâte en pot.

La deuxième : Celui qui les a toutes perdues.

La troisième : Quinze minutes, car ce travail serait l'affaire d'un cardeur.

La quatrième : Quand on est enrhumé, car alors on est sûr d'avoir de l'atout (*la toux*.)

Charades : 1^{re} le mot est : *Mur-mure.*

2^e « *Vol-tige.*

Rébus : Premier rébus : Aimez afin que l'on vous aime.

Deuxième rébus : Bien souvent un soupir naît d'un souvenir.

ENIGMES

Je suis de bigarre figure,
Sans pieds, sans mains, courbé, bossu,
Et je dois beaucoup plus à l'art qu'à la nature.
L'honneur d'être partout reçu.
Je rends le cœur sensible et tendre.
Je meus les passions, je charme les ennuis,
Je parle, tout mort que je suis ;
Mais on aurait peine à m'entendre
Ou je m'expliquerais très mal,
Sans le secours d'un animal.

On m'aime masculin ; féminin, je fais fuir.
Si dans le second cas on me fait guerre à mort,
Au moins dans le premier, bien plus doux est mon sort,
Je sais vous rendre aimable et vous faire plaisir.

Curiosités alphabétiques :

1. Quelles sont les lettres les moins spirituelles ?
2. « les plus laborieuses ?
3. « qu'on ne voit que par morceaux ?

Etat civil

PORRENTROY

Mois de janvier 1906.

Naissances.

Du 1^{er}. Fluckiger Emile Paul, fils de Emile, aiguilleur aux C. F. F. de Rohrbach, et de Julia née Lièvre. — Du 6. Fluckiger Edouard Henri, fils de Samuel, employé aux C. F. F. de Ausswyl, et de Rosine née Neukomm. — Du 13. Raaf Rosa Emélie, fille de Gottlob, boulanger, de Nagold, Wurtemberg, et de Rosine née Lude. — Du 15. Verveliet Vital, fils de Julie, de Wachtebeke (Belgique). — Du 15. Rivier Marc, fils de Emile Théodore, pasteur, de Lausanne et d'Aubonne et de Genève, et de Annie née Rose. — Du 16. Riche Jean Jacques Louis, fils de Louis, représentant de commerce, de la Ferrière sous Jougne (France) et de Aline Emélie née Fallot. — Du 18. Nicolet Georges Henri, fils d'Arnold, horloger, de Mont-Tramelan, et de Eugénie née Thierry. — Du 20. Stauffer Lucie Bertha, fille de Louis, cordonnier, de Saffern, et de Bertha née Perret. — Du 23. Beuglet Blanche Yvonne Jeanne, fille d'Alphonse, aubergiste, de Courrendlin, et de Jeanne née Brillouin. — Du 25. Piller fils mort né d'Alfred, horloger, de Porrentruy, et de Léona née Monnat. — Du 31. Boesch Louis Frédéric, fils de Louis, peintre en cadrans, de Stein, de St-Gall, et de Ida née Choulat.

Mariages.

Du 25. Fierobe Alphonse Célestin, représentant de commerce, de St-Brais, et de Marie Lièvre, horlogère, de Fontenais. — Du 26. Piqueret Gustave, domestique, de Epiquez, et Amélie Erhardt, sage-femme, de Delle. — Du 27. Villard Abel, horloger, de Cornol, et Julia Bregnard, de Bonfol. — Du 30. Salomon Emile, manœuvre, aux C. F. F. de Chevenez, et Julia Dominé, tisseuse, de Courchapoix.

Décès.

Du 1^{er} Passadori Elina, fille de Ambroise, de Muntegrino, Italie, née en 1905. — Du 2. Gramatte Lina Marceline née Joly, ménagère, de Bonfol, née en 1859. — Du 3. Moine Joseph, fils de Fidélia, de Montignez, née en 1891. — Du 6. Reusser Auguste, cultivateur, de Eriz, né en 1867. — Du 7. Chevillat François, épiciier, de St-Ursanne, né en 1839. — Du 9. Dietlin Anne née Fleury, de Loewembourg, née en 1822. — Du 18. Fallat Constant, journalier, de Bonfol, né en 1889. — Du 20. Quelain Caroline, domestique, de Courtemaiche, née en 1849. — Du 25. Piller, fils mort né d'Alfred, de Porrentruy. — Du 30. Dupasquier Antoinette née Dinot, de Bulle, née en 1815.

Extraits de la Feuille officielle

Mise au concours

La place de cantonnier sur la route *St-Brais-Saulcy*, (750 fr. de traitement. S'inscrire au secrétariat de préfecture de Delémont jusqu'au 12 février en y déposant la demande et les certificats exigés.

La place de cantonnier sur la route de Lajoux à Saulcy et de Lajoux La Combe (780 fr. de traitement). Se faire inscrire au secrétariat de la préfecture de Montier jusqu'au 14 février.

Convocations d'assemblées

Alle. — Le 18 à midi, pour voter le budget, passer les comptes, décider si la place de régent de la classe moyenne sera mise au concours, et si la commune veut fournir le matériel scolaire gratuit, s'occuper de l'installation de reverbères et discuter la création d'une fabrique d'horlogerie et éventuellement voter une prise d'actions. — Immédiatement après, assemblée des propriétaires pour décider la prise des taupes, nommer la commission des chemins et voir si l'on nommera un garde-champêtre.

Beurnevésain. — Le 18, à 12 1/2 h., pour statuer sur la démission d'un conseiller et sur une dette de 200 francs.

Bassecourt. — Le samedi 17, à 8 h. du soir, pour voter le budget, nommer les vérificateurs et décider si l'on prendra les taupes.

— Immédiatement après, réunion des propriétaires de bétail pour décider une caisse d'assurance du bétail.

Boécourt. Le 11, après l'office, pour s'occuper des réparations aux fontaines de Séprais, de la création d'une seconde classe d'ouvrages, fixer le prix de terrains vendus, nommer des vérificateurs de comptes.

— De suite après, assemblée bourgeoise pour nommer les vérificateurs et décider la prise des taupes.

Chevez. — Le 18, à 12 h., pour voter le budget et ratifier un achat et un échange de terrains.

Montenol. — Le 18, à 2 h., pour passer les comptes et adjuger le façonnage du bois des écoles.

Rossemaison. — Le 11, à 1 1/2 h., pour nommer un receveur, s'occuper de la groise pour les chemins et statuer sur une demande de bon de jouissance.

Petite poste

— 0 —

M. J. J. les Bois. — Ne trouvons pas convenable de publier votre lettre patoise.

A un inconnu de Chevenez. — Ne trouvons pas convenable de publier votre lettre patoise.

La Rédaction.

Editeur-imprimeur : G. MORITZ, gérant.